



Synthèse des propositions recueillies sur
la plateforme granddebatculture.fr et
lors des débats publics.

Avril 2019

Sommaire

Introduction.....	3
Avant-propos.....	3
Organisation du Grand Débat de la Culture.....	6
Résultats de la consultation.....	10
Restitution - Méthodologie d'analyse des contributions.....	13
Les propositions phare.....	14
1 Culture pour tous.....	16
1.1 Accessibilité et attractivité des institutions culturelles.....	16
1.2 Développement du maillage territorial de l'offre culturelle.....	20
1.3 Accès à l'offre culturelle des publics « empêchés ».....	23
1.4 Développement de la pratique artistique amateur.....	25
1.5 Intégration de l'art dans l'espace public.....	27
1.6 « Plan culture » dans les entreprises.....	30
1.7 Communication et diffusion de l'offre culturelle.....	31
2 Enseignement artistique et culturel.....	35
2.1 Déploiement de l'éducation artistique et culturelle.....	35
2.2 Enseignement de l'histoire des arts et de la culture.....	36
2.3 Accès à la pratique artistique pour les enfants.....	39
2.4 Rencontre avec les artistes et les œuvres.....	43
2.5 Accès des jeunes publics aux institutions culturelles.....	47
3 Patrimoine.....	49
3.1 Investissement dans le patrimoine.....	49
3.2 Protection du patrimoine dans sa diversité.....	51
3.3 Accessibilité et visibilité du patrimoine.....	52
3.4 Réglementation et administration du patrimoine.....	55
3.5 Soutien aux acteurs engagés en faveur du patrimoine.....	57
4 Valorisation de la création artistique.....	59
4.1 Visibilité des artistes français.....	59
4.2 Soutien à l'innovation.....	61
4.3 Statut et rémunération des artistes et acteurs culturels.....	62
4.4 Formation des artistes.....	65
5 Gouvernance et organisation de la filière culturelle et des métiers de création.....	67
5.1 Politiques culturelles.....	67

5.2	Gouvernance des institutions.....	69
5.3	Simplification des dispositifs de financement.....	69

Introduction

Avant-propos

Le **Grand Débat de la Culture** intervient à un moment particulier : celui d'une crise ouverte par le mouvement des gilets jaunes, dont les revendications n'intègrent pas le thème de la culture. Du Grand Débat National, lancé à l'initiative du Président de la République, cette thématique est également la grande absente.

Face à ce constat, et parce que nous pensons qu'elle devrait être au cœur du débat citoyen, **Beaux Arts Magazine** et la **Fondation du patrimoine** ont lancé le 18 février 2019 un Grand Débat sur la Culture, via une **plateforme participative et l'organisation de débats publics**, afin de recueillir l'avis des Français sur la question culturelle. Les participants ont été invités à s'exprimer autour de trois thématiques principales, que sont la **Culture pour tous**, **l'Éducation artistique et culturelle**, et le **Patrimoine**, ainsi qu'à proposer d'autres thèmes reflétant leurs préoccupations.

Les propositions émises durant ce débat visent avant tout à combler la **fracture culturelle** qui persiste sur le territoire. En effet, si l'aménagement culturel du territoire a connu un essor remarquable, permettant de développer des offres et des services qui n'existaient pas dans toutes les villes, l'examen des réalités urbaines et rurales nous rappelle que cet aménagement est une œuvre inachevée. La **perception d'une concentration des moyens de la politique culturelle de l'Etat sur les grandes institutions localisées dans les métropoles ou zones hyper-touristiques** demeure à ce jour très présente.

Ainsi la **territorialisation des politiques culturelles** apparaît comme un enjeu primordial, qui implique d'après les propositions le renforcement du **maillage des équipements culturels** et de **leur connexion aux zones rurales et périurbaines**, mais également **le soutien aux initiatives des collectivités territoriales et de la société civile** (associations, bénévoles), qui conduisent les actions culturelles en dehors des métropoles. Il y a un véritable **besoin d'accès à la culture dans tous les territoires**, dans l'esprit de l'éducation populaire. Il faut donc surmonter ce défi géographique afin de diffuser plus largement les activités culturelles dans les territoires éloignés des métropoles.

À cet égard, les **lieux patrimoniaux présents partout sur le territoire**, constituent une réponse, à la fois en tant que **supports de la transmission culturelle**, étant de véritables livres d'histoire à ciel ouvert, mais également comme **moyens de la politique culturelle**, puisqu'ils peuvent accueillir toutes autres activités culturelles et associatives. L'intérêt porté durant ce débat à la **sauvegarde du patrimoine régional**, et à la **considération des monuments** comme **vecteurs d'une identité** démontre bien que le rapport au territoire est un levier déterminant à l'affaiblissement des « barrières symboliques » liées à la culture. D'autant qu'il est largement souligné que le patrimoine, mis en valeur, joue un rôle majeur dans **l'attractivité des territoires**. En revanche, **les métiers d'art est un thème relativement absent** des débats, alors

que du point de vue du patrimoine, l'approche métier est fondamentale sur le plan économique, mais aussi pour le développement de la culture et de l'intégration culturelle.

Au-delà de l'enceinte des lieux culturels et du patrimoine, il ressort de la consultation que **la culture a vocation à s'intégrer toujours plus dans la vie domestique, dans les lieux du quotidien, dans l'entreprise et dans les pratiques artistiques des citoyens**. Il ne s'agit donc plus seulement d'attirer les publics dans les lieux culturels, mais d'« aller vers » eux. Nombreuses ont été les interventions portant sur des actions « hors-les-murs » dans les écoles, les commerces, les centres sociaux, les hôpitaux, les espaces publics, etc. Les contributeurs ont par ailleurs conscience que cette politique requiert l'intervention d'une multiplicité d'acteurs, publics, privés, culturels et associatifs, qui doivent trouver les moyens efficaces de collaborer.

Les revendications des participants en matière de démocratisation culturelle intègrent également une **dimension économique et sociale**. La modulation des tarifs réduits et l'instauration de la gratuité pour les groupes scolaires ont fait l'objet de débats. Le **pass Culture** a par ailleurs été cité de nombreuses fois ; et si le concept est approuvé par nombre d'entre eux, l'ensemble des intervenants remettent en question son périmètre en suggérant de l'élargir à d'autres franges de la population et à d'autres activités comme les chantiers de restauration du patrimoine ou l'achat d'œuvres d'art. Ces échanges questionnent également **la communication autour des offres et manifestations culturelles**, souvent trop diffuse et déséquilibrée, et encouragent la visibilité des initiatives culturelles de proximité.

Au-delà d'une logique d'accessibilité économique, l'attrait pour l'offre culturelle est souvent corrélé au **capital socio-éducatif**. On comprend alors l'importance accordée par les contributeurs au déploiement de l'éducation artistique et culturelle, conçue comme un parcours ayant vocation à mettre les élèves au contact de la culture par l'enseignement, la pratique et la rencontre des arts durant leur scolarité.

Enfin, deux autres thématiques ont émergé durant ces débats : la **valorisation de la création artistique** et la **gouvernance de la filière culturelle**. Pour de nombreux participants, il est impératif d'améliorer la condition des artistes, souvent précaire, et d'être attentifs à leurs droits. Dans ces recommandations, il y a la conscience que les politiques culturelles prennent appui sur les ressources que représentent les artistes et les œuvres qu'ils produisent. La promotion des artistes sur le territoire, la création d'un statut les protégeant de la précarité, et la valorisation des aides et rémunérations sont de ce fait des thèmes largement revendiqués. La démocratisation de la vie culturelle et le soutien des artistes sont par conséquent des objectifs interdépendants.

Au fond, les participants du Grand Débat de la Culture réclament une meilleure prise en compte de ce qu'on appelle communément les « **droits culturels** »¹. Revendiquer la culture

¹ Ces droits sont reconnus par deux textes législatifs : loi CAP du 7 juillet 2016 et loi NOTRe de décentralisation du 7 août 2015, qui constituent une reprise de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de textes internationaux de « garantir à tous les citoyens l'existence d'un droit à l'éducation et d'un droit à participer à la

pour tous, le droit à l'éducation artistique et culturelle, la sauvegarde du patrimoine régional, et la valorisation de la création artistique, c'est souligner la persistance des inégalités d'accès à la culture. Les politiques culturelles doivent poursuivre leur effort, en s'appuyant largement sur les collectivités et la société civile, afin de faire progresser la démocratie dans les pratiques culturelles.

vie culturelle dans le respect de la diversité culturelle et des valeurs universelles ». Pour autant, ces « droits culturels » n'ont pas fait l'objet d'une mise en application concrète.

Organisation du Grand Débat de la Culture

Le dispositif : une plateforme de consultation des citoyens en ligne et des débats publics

Beaux Arts Magazine et la Fondation du patrimoine, ont lancé un **Grand Débat de la Culture à travers une plateforme de consultation en ligne**, granddebatculture.com, ouverte à tous les citoyens du 18 février au 18 mars 2019, et des débats publics.

Le calendrier du Grand Débat de la Culture



Le principe de la plateforme

- Trois thématiques majeures de réflexion ont été proposées : **Culture pour tous**, **Education artistique et culturelle**, et **Patrimoine** ;



- Pour chacune de ces thématiques, 3 pistes de réflexion ont été émises afin de lancer les débats. Par exemple, la thématique Culture pour tous a été structurée autour des axes suivants : accès à tous de l'offre culturelle, diffusion de l'offre culturelle, et intégration de la culture dans le quotidien ;
- Pour chacune de ces questions, les participants étaient libres de rédiger un « **Problème** » soit un constat, ou une « **Solution** ». Beaux Arts Magazine et la

Fondation du patrimoine ont énoncé les premiers constats et propositions afin d'engager les échanges ;

- Les participants pouvaient également **voter pour chaque proposition**, sous l'appréciation « *D'accord* », « *Mitigé* » ou « *Pas d'accord* », **commenter la proposition** en écrivant un « *Argument* » positionné « *Pour* » ou « *Contre* » la proposition, ou **ajouter des « Sources »** ;
- Les participants se sont vite emparés du sujet et **d'autres thématiques ont été évoquées spontanément** sur la plateforme telles que le soutien à la création, la condition des artistes, la culture participative, la diversité culturelle ou encore le fonctionnement des équipements culturels ;

Le Grand Débat de la Culture

Accueil Participer Débats publics À propos

Connexion

Grand Pierre · 18 févr.

Que l'espace public redevienne un espace d'échange et de cultures

61 votes · 13 arguments · 0 source

A l'Antiquité le Forum était un espace d'échange, de partage des connaissances, de rencontres et de cultures. Avec la raréfaction programmée de la voiture en centre ville, de nouveaux espaces vont se libérer. Si nous ne voulons pas qu'ils deviennent des friches il est nécessaire de les investir et de les programmer.

Demandons que les plans "cœur de ville" intègrent la culture dans les stratégies de requalification urbaine.

D'accord Mitigé Pas d'accord

61 votes

Signaler Partager

Exemple de structure d'une proposition sur la plateforme

L'organisation des débats publics

En parallèle, les Français étaient invités, à travers la plateforme et par les différents relais dans les médias locaux, régionaux et nationaux et sur les réseaux sociaux, à organiser des débats publics **partout en France** :

Chaque citoyen était libre d'organiser un débat public de la culture sur son territoire, et de le référencer sur la plateforme, afin de le faire connaître, en répondant à un questionnaire en ligne ;

Questionnaire

Du 14 février 2019 à 22:00 au 18 mars 2019 à 23:59

Nous vous invitons à nous faire part à l'issue de votre débat des discussions qui y ont eu lieu, afin que nous puissions les intégrer au rapport qui sera remis en avril au Président de la République et au ministre de la Culture Franck Riester. Vous pouvez pour ceci publier un compte-rendu du débat dans l'espace de consultation du site.

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Quel est l'intitulé de votre débat ?

Votre réponse

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Sur quel(s) thème(s) souhaitez-vous débattre ?

Votre réponse

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Quel est l'objet de votre débat ? facultatif

Votre réponse

Extrait du questionnaire

- Beaux Arts Magazine s'est chargé de diffuser chaque évènement sur la plateforme afin qu'il soit **consultable par tous**, et que chacun puisse identifier un débat à proximité auquel participer ;
- A la suite du débat, les organisateurs ont été invités à **rédigier une restitution de leurs échanges** et à la transmettre à l'équipe de Beaux Arts Magazine, qui en a assuré la **publication sur la plateforme**.
- Les propositions issues de ces échanges ont ainsi pu être **intégrées dans la synthèse** du Grand Débat de la Culture.

Comptes-rendus des débats

Sur cette page, vous pouvez consulter les **comptes-rendus des réunions locales de la culture**.

Théâtre de Stains

Le 31 janvier 2019 - Restitution du débat "Et si on parlait culture ?" [Cliquez ici](#)

Le 21 février 2019 - Restitution du débat "Et si on parlait culture? #2" [Cliquez ici](#)

Le 13 mars 2019 - Restitution du débat "Et si on parlait culture? #3" [Cliquez ici](#)

Pour aller plus loin, la synthèse des préconisations émises durant le débat est [ici](#) ; la lettre ouverte est [ici](#)

Théâtre de la Cité - CDN Toulouse Occitanie

Le 8 février 2019 - Restitution du débat "La Culture et la crise" [Cliquez ici](#)

Pour aller plus loin, la synthèse des préconisations émises durant le débat est [ici](#)

Extrait des comptes rendus publiés sur la plateforme

La synthèse des débats qui est présentée dans ce rapport a pour ambition de restituer aussi bien les propositions émises sur la plateforme, que celles issues des débats publics.

Elle est présentée au ministre de la Culture Franck Riester le 23 avril 2019, et fait l'objet d'une publication publique, afin que toutes et tous puissent la consulter.

Résultats de la consultation

Participation recueillie sur la plateforme de consultation granddebatculture.fr et débats publics organisés en France

BeauxArts&Cie



Participation des citoyens

Participation recueillie sur la plateforme de consultation granddebatculture.fr

5 976 participants

3 769 contributions

19 414 votes



24 débats publics partout en France



Deux débats publics ont été organisés par **Beaux Arts Magazine et la Fondation du patrimoine** en partenariat avec l'école des **Beaux Arts de Paris et le CENTQUATRE-PARIS**, les 5 et 10 mars 2019, qui ont chacun rassemblé environ 500 personnes.

BeauxArts&Cie



Organisation de deux débats publics à Paris par Beaux Arts Magazine et la Fondation du patrimoine en partenariat avec l'école des Beaux-Arts de Paris et le CENTQUATRE-PARIS

Le mardi 5 mars 2019 à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris

- ❖ Plus de 500 participants,
- ❖ Présence du ministre de la Culture Franck Riester,
- ❖ Animation par 4 experts :
 - Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles pour « Culture pour tous »,
 - Sophie Flouquet, rédactrice en chef adjointe de Beaux Arts Magazine pour « Education artistique et culturelle »,
 - Didier Rykner, directeur de la rédaction de la Tribune de l'Art pour « Patrimoine »,
 - Jean-Christophe Castelain, rédacteur en chef du Journal des Arts pour la thématique ouverte.



Le dimanche 10 mars au CENTQUATRE-PARIS



- ❖ 488 participants (comptabilisés par le CENTQUATRE-PARIS),
- ❖ 4 tables rondes animées simultanément par 4 modérateurs sur les 3 thématiques de la plateforme et une thématique votée (Territoire et rapport au lieu),
- ❖ Présence de 3 « témoins » experts pour réagir aux échanges :
 - Marie-Christine Bordeaux, vice-présidence en charge de la Culture et de la culture scientifique à l'Université Grenoble Alpes,
 - Martial Poirson, professeur des universités en histoire, littérature, études théâtrales et économie de la culture,
 - Guy Sallavaud, directeur des relations institutionnelles à la Fondation du patrimoine.

Débats publics organisés partout en France :



Châteauevallon Scène Nationale



Condition Publique



Centquatre-Paris



Théâtre de la Ville



Maison de la Photographie de Lille



Théâtre Le Liberté



Ecole des Beaux-Arts de Paris

- Trois débats « Et si on parlait culture? » au **Théâtre de Stains**
- « La Culture et la Crise » au **Théâtre de la Cité**, CDN Toulouse Occitanie
- Deux débats « Culture et Citoyenneté » par le **Théâtre Le Liberté**, à Toulon et Châteauvallon Scène Nationale
- Débat de la culture à la Maison de l'Europe en Provence par « **L'éthique plutôt que l'étiquette** »
- « Quelle place pour les artistes » à l'hôtel de Rotschild, Paris, par la **Maison des Artistes**
- « Services publics : la Culture en débat » au Patio, par la **Plateforme Culturelle Aixoise**
- « Art, Culture et Citoyenneté » à la Galerie des Opessions, Nantes, par **Pick Up Production**
- « Service public et politiques culturelles » au **conservatoire Claude Debussy**, Paris
- « Comment mieux partager l'art et la culture » à la **Cité Internationale de la BD et de l'Image** à Angoulême
- Débat de la culture au **Galet**, Reyrieux
- Débat de la culture à la Maison de la Photographie, Lille, par **Axe Culture**
- Débat de la culture à la **Grange Saint-Yon**
- Pédagogie culturelle à l'université à Paris 5^e, par l'**Institut Charles Cros**
- « Nuit blanche » à la **Scène Nationale d'Aubusson**
- Deux débats de la culture à la **Villa des Créateurs**, Paris
- « Tous acteurs de Culture(s), parlons-en ! » aux **Grands Voisins**, Paris
- « Culture pour tous » à la **Condition Publique**, Roubaix
- Débat de la culture au **Sirque**, Nexon

Restitution - Méthodologie d'analyse des contributions

Suite à la clôture de la plateforme, Beaux Arts Magazine et la Fondation patrimoine ont relevé l'ensemble des 4 000 contributions issues de la plateforme et des débats publics afin d'en rédiger la synthèse.

Les étapes d'analyse réalisées par l'équipe Beaux Arts Magazine

- **Identification des grandes thématiques** issues des préoccupations majeures remontées dans la plateforme et lors des débats publics : Culture pour tous, Enseignement artistique et culturel, Patrimoine, Valorisation de la création artistique et Gouvernance et organisation de la filière culturelle et des métiers de création ;
- Lecture et **catégorisation de chaque contribution** (proposition et argument) au sein d'une **sous-thématique** ;
- Consolidation des propositions intégrées dans chaque sous-thématique, à travers un travail d'analyse permettant d'englober l'ensemble des revendications en **propositions synthétiques** ;
- **Restitution des arguments** « Pour » et « Contre » dans les « *Bénéfices attendus* » et « *Points de vigilance* ».

Nous rappelons que le rôle de Beaux Arts Magazine et de la Fondation du patrimoine a été de restituer de manière impartiale l'ensemble des préoccupations remontées sur la plateforme et lors des débats publics.

Les propositions phare

- Inscrire comme obligation des institutions culturelles la conception d'actions « hors-les-murs » en y affectant une part de leur budget.
- Systématiser les conventions entre les établissements médicaux-sociaux, prisons, centres d'accueil des réfugiés et les institutions culturelles, pour y rendre la culture accessible.
- Mettre en place des transports pour relier les habitants des zones rurales et péri-urbaines aux institutions et événements culturels.
- Encourager les structures culturelles itinérantes sur le territoire sur le modèle des Micro-folies, bibliothèques ambulantes et théâtres itinérants.
- Poursuivre et encourager les dispositifs culturels dans les lieux de passage.
- Inciter les entreprises à faire entrer l'art dans leurs activités et sur leurs lieux de travail.
- Poursuivre le mouvement d'ouverture des institutions culturelles à d'autres usages, pour les rendre plus accueillantes.
- Créer des « tiers-lieux », intergénérationnels et pluridisciplinaires, dédiés à l'exercice des pratiques culturelles amateurs et à la rencontre d'artistes dans les communes.
- Rendre obligatoire l'enseignement de l'histoire des arts et de la culture au sens large.
- Créer des espaces dédiés à la culture et à la pratique artistique dans les établissements scolaires avec mise à disposition de ressources.
- Inscrire un minimum de visites culturelles par an et par classe dans les programmes.
- Favoriser la rencontre des élèves avec les artistes et professionnels de la culture dans le cadre scolaire.
- Allouer un pourcentage de la taxe de séjour à la préservation du patrimoine.
- Stabiliser et pérenniser les dispositifs fiscaux associés au don pour faciliter le financement participatif et le mécénat.
- Réaliser un travail d'identification du patrimoine local et étendre les « sites patrimoniaux remarquables ».
- Simplifier la réglementation de l'accès des lieux patrimoniaux pour le public.
- Promouvoir et adapter les formations aux métiers du patrimoine pour développer davantage les compétences nécessaires à sa protection et répondre aux besoins des entreprises artisanales.

- Favoriser le bénévolat des citoyens dans les actions de protection du patrimoine.
- Donner de la visibilité aux artistes français sur le territoire et à l'international.
- Aider les artistes et acteurs culturels à capter des financements et à promouvoir leur droit à rémunération.
- Favoriser la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales au travers des DRAC.
- Encourager la participation citoyenne dans le choix des politiques culturelles.

1 Culture pour tous

1.1 Accessibilité et attractivité des institutions culturelles

Inscrire comme une obligation des institutions culturelles la conception d'actions « hors-les-murs » en y affectant une part de leur budget.

Inciter les institutions à développer ces actions en priorisant le jeune public et les zones péri-urbaines et rurales, ex. encourager l'intervention d'artistes professionnels et de médiateurs pour animer des ateliers de pratiques artistiques <i>in situ</i> .	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Captation d'un public éloigné de la culture, qui n'a pas pour habitude de se déplacer vers les institutions, - Collaboration des acteurs culturels et des acteurs sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur l'ensemble du tissu associatif pour mener à bien ces actions.

Etendre les jours et horaires d'ouverture des institutions culturelles pour les adapter aux modes de vie des citoyens.

Adapter les horaires d'ouverture des institutions culturelles, en fonction des modes de vie et pratiques culturelles des habitants d'un territoire, sur le modèle du « Plan bibliothèque », en priorisant celles de proximité :	
<ul style="list-style-type: none"> - Concilier les horaires d'ouverture avec les flux de déplacements et horaires des transports publics, - Ouvrir en soirée et le dimanche. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Accès à un public de visiteurs élargi, - Création d'un lieu de vie adapté aux modes de vie des habitants, - Densification du rapport entre le lieu culturel et son territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'impact financier (notamment en ressources humaines) de l'extension des horaires, surtout dans les collectivités à faible capacité budgétaire, - Aménager et sécuriser les lieux pour anticiper une plus large fréquentation / de nouveaux usages, - Intégrer un réseau de bénévoles afin d'éviter le surmenage du personnel, - Maintenir les activités de gestion lors des temps de fermeture.

Poursuivre le mouvement d'ouverture des institutions culturelles à d'autres usages, pour les rendre plus accueillantes.

Ouvrir les équipements culturels à d'autres activités, notamment participatives, pour en faire de véritables lieux de vie et ainsi permettre aux habitants de se les approprier. Par ex.

- A des évènements ponctuels gratuits : concerts, conférences, festivals,
- A des espaces de travail, fablab, coworking avec wifi,
- A des espaces de pratique artistique pluridisciplinaire,
- A des services de restauration abordables, etc.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Désacralisation de l'institution et de la perception « élitiste » de la culture, - Renforcement de la sociabilité grâce à ces espaces d'échanges, - Echanges entre des publics sociaux divers, - Renforcement de l'ancrage territorial de l'institution, - Valorisation des actions associatives et des pratiques amateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité des lieux contre les dégradations, - Veiller à ne pas détourner l'institution de sa mission originelle, - Ne pas donner la perception d'une culture consommation / divertissement : le caractère « sacré » de la culture permet aussi d'élever l'individu, de l'émanciper.

Continuer le travail d'amélioration de la médiation auprès de tous les publics.

Adapter la médiation des institutions à la diversité des publics et de leurs pratiques, afin d'élargir le spectre de leurs visiteurs :

- Systématiser les études de public territoriales,
- Définir et mettre en œuvre des dispositifs de médiation adaptés :
 - Lisibilité de la signalétique, ex. pour les malvoyants, visiteurs étrangers, etc.,
 - Interactivité de la communication, ex. activités participatives, écrans tactiles,
 - Caractère ludique et pédagogique des outils, ex. pour les jeunes publics.
- Développer les évaluations qualitatives des actions menées et les partager auprès de toutes les institutions culturelles.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Programmation culturelle à l'écoute de la diversité des publics, - Politique de médiation mieux ciblée et plus efficace, - Diminution des freins symboliques à l'entrée des institutions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter des informations sur le profil des publics et l'expérience des visiteurs, - Mettre en commun ces données entre institutions culturelles d'un même territoire, - Evaluer régulièrement les actions mises en œuvre, - S'appuyer sur le tissu associatif pour toucher les publics éloignés.

Réviser la modulation tarifaire des institutions culturelles.

<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la gratuité un jour par semaine, - Moduler la tarification en fonction de l’affluence, ex. définir des plages de visite moins chères en périodes creuses, - Généraliser la gratuité des expositions permanentes, sur le modèle anglo-saxon, pour permettre d’y venir souvent, - Favoriser la distribution gratuite ou à faible coût des places vacantes dans les salles de spectacles vivants, - Donner la possibilité de contribuer à une cagnotte favorisant la gratuité des publics spécifiques en choisissant de payer son billet plus cher (billetterie solidaire), - Appliquer une tarification reprenant le principe du quotient familial, - Créer un Pass pluri-musées à destination des jeunes, seniors, etc., - Définir des contreparties permettant d’accéder à une tarification préférentielle : service civique, bénévolat, ou autres activités de participation à la vie citoyenne, par le biais d’une Carte Culture Citoyen. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l’accès des publics aux revenus modestes, - Diversification des publics, - Dynamique participative de l’action culturelle par le biais d’incitations au bénévolat ou aux dons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l’écart entre la volonté d’une gratuité symbolique par les Français et sa mise en place effective, - Être en mesure de mobiliser les ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement supplémentaires dans un contexte de fréquentation accrue des visiteurs, - Accompagner ces mesures de politiques de médiation permettant de dépasser les « barrières symboliques », - Etudier l’impact de la mesure pour vérifier qu’elle bénéficie aux publics ciblés, - Evaluer le manque à gagner pour le budget des institutions.

1.2 Développement du maillage territorial de l'offre culturelle

Encourager les structures culturelles itinérantes sur le territoire sur le modèle des Micro-folies, bibliothèques ambulantes et théâtres itinérants.

Encourager la multiplication des structures mobiles itinérantes permettant de faire circuler les œuvres d'art, projections, bibliothèques, représentations artistiques, ou de proposer des ateliers et des activités culturelles participatives, dans les zones rurales et périurbaines:

- Créer des structures dotées de grands écrans permettant de diffuser spectacles, films, opéras, ou des œuvres d'art en réalité augmentée,
- Faire circuler des « Fab Lab » mobiles proposant des ateliers de création,
- Densifier le réseau des bibliobus ou des bus théâtre,
- Créer un « train expo » présentant des œuvres d'art dans les gares en province,
- Soutenir les galeries itinérantes², solution à la disparition des galeries en province,
- Etendre le réseau de cinémas participant à la retransmission des spectacles vivants (opéras, pièces de théâtres, etc.) et diversifier l'offre des spectacles,
- Inciter les institutions parisiennes à alimenter des structures mobiles itinérantes avec des expositions « clé-en-main » d'œuvres d'art circulant toute l'année, en s'appuyant sur le « Catalogue des désirs » du « Plan itinérance » du ministère,
- Encourager les expositions / programmations communes aux musées parisiens et régionaux qui augmentent leur visibilité, à l'instar de l'exposition « Persona Grata » organisée conjointement par le MacVal et le Musée national de l'histoire de l'immigration.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion culturelle plus efficace sur l'ensemble du territoire, grâce à des structures légères et peu coûteuses, - Inclusion de personnes éloignées ne pouvant rejoindre les lieux culturels, ou n'ayant pas accès à internet, - Sensibilisation à l'art et la culture incitant le public à se déplacer vers les lieux culturels de son territoire, - Logique participative créant du lien social en incitant les échanges, - Renforcement de l'attractivité touristique d'un territoire, - Perception d'une meilleure répartition de l'offre culturelle sur les territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les lieux culturels de proximité, - Collaborer avec les acteurs publics, associatifs et privés du territoire, - Eviter toute forme de distanciation avec le public, - Impliquer les artistes et médiateurs dans la mise en place de ces actions, - Equilibrer la diffusion numérique / l'usage d'écrans et l'intervention d'artistes / la présentation physique d'œuvres, - Assurer une continuité à ces actions pour pérenniser le lien avec les nouveaux publics touchés.

² Telles que « La Passagère » à Dinard

Mettre en place des transports pour relier les habitants des zones rurales et péri-urbaines aux institutions et évènements culturels.

Favoriser la mobilité des populations rurales et péri-urbaines vers les lieux de culture, par une extension des possibilités de transports. Par ex.

- Extension / mise en place de réseaux de transports publics, ex. « culture bus », dans ces zones moins bien desservies,
- Mise en place de liaisons gratuites entre les institutions culturelles à l'image des « bus-opéras » reliant la médiathèque de Lomme et l'Opéra de Lille,
- Promotion d'un réseau de covoiturage de proximité, par le biais d'un site web ou d'une application mobile, géré(e) par des associations ou des collectivités,
- Création de tarifs comprenant le prix d'entrée de l'institution et celui des transports à un tarif préférentiel.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des inégalités d'accès à la culture entre les territoires, - Eveil culturel et artistique, - Densification des rapports entre les lieux culturels et les habitants de leur territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la coopération intercommunale / entre collectivités, - Sensibiliser les publics éloignés de la culture à l'usage des transports publics et au covoiturage, - Accompagner ces mesures d'une politique hors-les-murs.

Aménager une scène ouverte à la performance artistique sur les grandes places des communes.

Favoriser la venue d'artistes et la performance de praticiens amateurs dans les communes en aménageant les grandes places pour qu'elles puissent les accueillir :

- Installation d'une scène,
- Mise en place de moyens techniques (électricité...).

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Animation des territoires par la production d'évènements artistiques, - Renforcement du lien social autour d'évènements fédérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les coûts de ce type d'aménagement pour les petites collectivités au budget restreint, - Mettre en place des installations pérennes et résistantes face aux risques de dégradation.

Elargir le rôle des équipements culturels de proximité comme les bibliothèques.

Etendre l'action des bibliothèques et médiathèques, proches des territoires :

- Diversifier les usages de ces établissements (cours d'informatique, ateliers d'écriture, clubs de lecture...) pour en faire des lieux de vie à l'échelle locale,
- Nommer des bibliothèques « chefs de file » coordonnant les actions « hors-les-murs » sur le territoire et apportant un soutien à la gestion administrative et technique des plus petites structures.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Impact plus grand d'une médiation proche des habitants, - Création de lien social, - Eveil culturel à travers la lecture, - Ancrage territorial plus marqué. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les moyens de ces acteurs, - Renforcer la coopération entre les collectivités, - Créer des bibliothèques à l'échelle intercommunale dans les territoires ruraux qui en sont dépourvus, - Encourager le bénévolat pour les missions complémentaires à celles des personnels professionnels, - Former le personnel à la médiation et aux outils numériques, - Veiller à ne pas détourner ces équipements de leur mission originelle.

1.3 Accès à l'offre culturelle des publics « empêchés »

Systematiser les conventions entre les établissements médicaux-sociaux, prisons, centres d'accueil des réfugiés et les institutions culturelles, pour y rendre la culture accessible.

Encourager et faciliter l'intervention des institutions culturelles dans les lieux de vie des publics « empêchés » (personnes malades, handicapées, dépendantes et détenus) : hôpitaux, EHPAD, prisons, centres d'accueil de réfugiés etc.

- Elaborer un cahier des charges type permettant de satisfaire les exigences de partenariat des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, prisons, etc.,
- Mettre en place des programmes artistiques au sein des hôpitaux, conçus en collaboration avec les artistes, médiateurs et personnels soignants.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration des acteurs culturels et du milieu social, carcéral et médical, - Captation d'un public qui n'est pas toujours en capacité de se déplacer vers les institutions, - Impact positif sur la santé et le bien-être, - Renforcement du lien social. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le tissu social et médical pour mener ces actions, - Sensibiliser les établissements médicaux et sanitaires à l'art.

Accélérer la mise en œuvre des dispositifs d'accès des personnes malades et atteintes de handicap dans les institutions culturelles.

Accélérer l'adaptation des institutions culturelles à tout type de handicap : physique, visuel, auditif, mental et cognitif :

- Aménager les sites pour faciliter leur accès et la circulation à l'intérieur,
- Proposer des services de transport dédiés, afin de répondre aux contraintes matérielles qu'engendre une sortie culturelle,
- Communiquer et étendre les politiques tarifaires dédiées à ces publics, en prenant en compte les accompagnants,
- Renforcer la réglementation juridique autour de l'inclusion culturelle de ces publics, ex. création d'un référentiel d'accessibilité des services publics de la culture comportant des obligations de conventionnement avec le tissu des institutions sociales, sanitaires, médico-sociales de proximité,
- Instaurer des conseils et contrats territoriaux de l'accessibilité culturelle,
- Lancer un plan « Formation et métiers de l'accessibilité culturelle » dans toutes les branches professionnelles concernées.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs culturels à la question du handicap, - Hausse des exigences liées aux conditions d'accès des publics « empêchés » dans les lieux culturels, - Prise en compte du handicap à l'extérieur des sites (transport), - Participation à la vie culturelle des individus touchés par le handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser la question de l'inclusion culturelle des publics « empêchés » au niveau national, - Créer du lien avec les structures accompagnant ces publics.

Encourager les programmations culturelles adaptées à ce public.

<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre (audiovisuelle, spectacles vivants...) adaptée à ces publics, - Enrichir leurs expériences de visite par une approche multisensorielle des œuvres à l'instar de la galerie tactile du Louvre : expériences olfactives, galeries tactiles, ateliers dédiés, description d'œuvres adaptée, etc., - Proposer des temps de visite spécifiques, adaptés à certains handicaps moins visibles : ex. visites « Morning at the Museum » du Smithsonian, avec réduction des stimuli (bruits, lumières) pour les personnes atteintes d'autisme. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs culturels à la question du handicap, - Participation à la vie culturelle des individus touchés par le handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec des spécialistes des différents handicaps.

1.4 Développement de la pratique artistique amateur

Créer des « tiers-lieux », intergénérationnels et pluridisciplinaires, dédiés à l'exercice des pratiques culturelles amateurs et à la rencontre d'artistes dans les communes.

<p>Investir les espaces disponibles au sein des équipements publics (salles municipales, salles de spectacles hors horaires de programmation...) et dans des lieux abandonnés tels que des friches industrielles, afin d'instaurer un réseau de « tiers lieux » disponibles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pratique artistique professionnelle ou amateur, ex. répétitions musicales... - La rencontre entre artistes, amateurs et publics, ex. expositions, conférences... - L'organisation d'évènements et de manifestations culturelles. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Solution à l'absence d'équipements culturels dans certaines zones, - Décloisonnement entre pratique amateur et professionnelle, - Création de temps de convivialité et de mixité sociale, - Implication des habitants dans la vie culturelle du territoire, - Promotion de l'interdisciplinarité, - Utilisation de ressources existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Confier la création et la gestion de ce réseau aux communes, en collaboration avec les associations, - Recenser les besoins et offres du territoire pour adapter l'aménagement des tiers-lieux, - Favoriser une collaboration soutenue entre acteurs publics, associatifs et privés.

S'appuyer sur le pass Culture, pour permettre à un plus large public de connaître et d'accéder à la pratique artistique amateur.

<p>Elargir le principe du pass Culture, qui permet notamment d'accéder à la pratique artistique amateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au profit des individus aux revenus les plus modestes sans distinction d'âge, - Aux jeunes avant 18 ans, collégiens et lycéens, sous contrôle des parents, - Aux familles nombreuses ou monoparentales, - Aux séniors... 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Incitation des publics à diversifier leurs pratiques culturelles, - Encouragement à continuer cette pratique tout au long de leur vie, - Visibilité accrue de l'offre culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ne pas favoriser une « consommation » culturelle concentrée sur certains acteurs (spectacles grand public, grandes institutions), par ex. en fléchant une partie du crédit vers la pratique et les petites structures, - Certains participants préféreraient que le financement soutienne directement les associations et initiatives locales œuvrant à la démocratisation culturelle.

1.5 Intégration de l'art dans l'espace public

Poursuivre et encourager les dispositifs culturels dans les lieux de passage.

Multiplier les dispositifs de rencontre entre l'art et les citoyens sur leurs lieux de vie. Par ex.

- Les expositions temporaires dans les lieux où la culture est généralement peu présente comme les centres commerciaux ou les couloirs du métro, à l'instar des expositions de photo de la RATP,
- Les installations invitant à la pratique artistique dans les lieux publics tels que les pianos installés par la SNCF dans les gares,
- L'installation d'œuvres d'art dans les nouvelles gares du Grand Paris,
- L'invitation d'artistes professionnels (chanteurs lyriques, acteurs, musiciens, etc.) à se produire dans ces lieux.

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Désacralisation de l'art par son intégration dans le quotidien, - Eveil artistique et culturel des publics non sensibilisés à la culture, - Mieux-être des citoyens, - Incitation au dialogue et à la création de lien social. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect du patrimoine et à la qualité des choix artistiques.

Elargir et rénover le 1% artistique pour intégrer l'art dans les constructions et travaux publics.

Faire évoluer la loi sur le 1% artistique pour amplifier la diffusion de l'art dans l'espace public et prendre en compte ses nouvelles formes :

- Etendre son périmètre à une partie des constructions privées, par ex. en élargissant le nombre des signataires de la charte « 1 immeuble, 1 œuvre »,
- Revoir le % artistique en fonction de l'ampleur du projet, afin de permettre aux petites structures d'appliquer la loi,
- Intégrer de nouvelles formes d'art dans les cahiers des charges : éphémères, numériques, etc.,
- Créer un fonds régional pour aider des collectivités plus modestes à l'appliquer,
- Organiser une médiation autour des œuvres qui en bénéficient : parcours urbains dédiés, cartels explicatifs, créer une page sur le site de la ville, etc.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Respiration symbolique de la ville et humanisation de l'espace urbain face à l'envahissement de la publicité, - Mise en valeur de l'environnement architectural et de l'habitat, - Attraction touristique, - Soutien financier et promotion des artistes exposés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner une vocation patrimoniale à ces créations en les intégrant à la constitution d'une « collection », - Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la question artistique, - Mettre en place un organe de contrôle pour superviser l'application de la mesure, - Appliquer une pénalité en cas de non application, - Intégrer des citoyens dans les commissions d'achat d'œuvres d'art.

Utiliser les espaces publics disponibles temporairement pour y intégrer de l'art et en faire un levier de valorisation des quartiers.

Encourager l'exposition d'œuvres d'art dans les espaces publics disponibles :

- Espaces publicitaires,
- Lieux abandonnés, bâtiments intercalaires (disponibles une ou deux années avant les travaux de rénovation) ou bâtiments voués à la destruction, ex. fresques murales,
- Métro, kiosques, parcs, etc.,

Valoriser ces démarches artistiques et en faire un outil de promotion des lieux, par ex.

- Via des visites guidées autour de ces créations artistiques : parcours de street-art (ex. quartier du Panier à Marseille), de sculptures urbaines, etc.,
- Via des parcours en pleine nature à l'instar des randonnées jalonnée d'œuvres d'art proposées par une association lorraine.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Désacralisation de l'art en l'intégrant au quotidien, - Eveil culturel des publics qui ne fréquentent pas les institutions, - Espaces disponibles en faveur des pratiques amateurs, - Respect et considération par les habitants d'un environnement « esthétique » et « beau », occupé par des œuvres d'art. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assouplir la réglementation pour faciliter l'intégration d'œuvres d'art dans les lieux abandonnés, etc., - Inciter les propriétaires d'espaces publicitaires à consacrer une partie de leurs espaces à l'exposition d'art, - Assurer la protection et l'entretien des œuvres contre les dégradations, - Limiter le montant des dépenses publiques investies dans ces actions.

1.6 « Plan culture » dans les entreprises

Inciter les entreprises à faire entrer l'art dans leurs activités et sur leurs lieux de travail.

Encourager l'intégration de l'art dans la vie de l'entreprise :	
<ul style="list-style-type: none"> - Par des démarches artistiques permettant d'impliquer les salariés : concours photo, choix d'œuvres à exposer, résidences d'artistes, Team Building, etc., - Par des moments de respiration offerts aux salariés : pauses culturelles durant le déjeuner, siestes musicales, etc., - Par l'allocation d'un espace dédié à la culture au sein de l'entreprise : bibliothèque, artothèque, salle d'exposition, etc. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du bien-être des salariés par l'offre de moments de respiration dans l'activité, - Renforcement de la cohésion entre les salariés à travers les pratiques collectives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les dirigeants d'entreprise, services de ressources humaines et de communication aux bienfaits de l'art en entreprise.

Intégrer les formations créatives et artistiques à la formation professionnelle.

Faire de l'art un vecteur de développement des compétences et de l'épanouissement des salariés en ouvrant la formation professionnelle aux formations créatives et artistiques.	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la créativité des salariés, - Possibilité pour ceux qui n'ont pas la possibilité de pratiquer une activité artistique en dehors, de le faire dans le cadre de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les formations susceptibles de constituer un véritable apport pour l'entreprise et les salariés.

Relancer la politique des chèques cultures ou billetteries solidaires.

Proposer des tarifs préférentiels pour les activités culturelles des salariés de l'entreprise. Pour ce faire favoriser les partenariats entre les entreprises et les institutions culturelles locales.	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l'accès à la culture pour les salariés aux revenus modestes, - Favorisation des activités de groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver des leviers d'incitation des entreprises (fiscalité...).

1.7 Communication et diffusion de l'offre culturelle

Augmenter la place de la culture au sein du service public audiovisuel.

Diffuser plus de contenus culturels sur les chaînes de radio et de télévision publiques :

- Dans les émissions grand public,
- Aux heures de grande écoute.

Favoriser la diversité de ces programmes : actus des musées, théâtre, débats, etc.

Créer d'autres chaînes européennes dédiées à la culture, ex. une chaîne franco-espagnole à l'instar de la chaîne franco-allemande Arte.

Mettre en place un service de streaming pour diffuser les classiques du cinéma français.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de contenu original à la place des émissions en rediffusion, - Eveil artistique et culturel par le biais de médias grand public, - Visibilité accrue des manifestations culturelles ou des expositions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'accessibilité de l'excellence des contenus culturels proposés, - Revoir les principes de la redevance audiovisuelle publique, - S'appuyer sur les initiatives existantes afin de mesurer l'impact financier. Par ex. Culture Prime.

Elargir la diffusion de l'offre culturelle des institutions par le biais des outils numériques.

Inciter les institutions et autres équipements culturels à communiquer leur programmation et leurs contenus par le biais du numérique :

- Dématérialiser l'ensemble des contenus audio dans les médiathèques et bibliothèques, afin de favoriser leur écoute,
- Développer les visites virtuelles des lieux culturels,
- Diffuser des évènements culturels en direct sur le web,
- Poursuivre la numérisation des collections des musées nationaux : peintures, sculptures, films, photos, monuments... notamment en 3D,
- Diffuser les œuvres numérisées en ligne et en favoriser l'accès et l'appropriation, ex. promouvoir l'accès aux archives de l'INA.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité de l'offre culturelle, - Diversification des supports d'accès, - Préservation de certaines œuvres menacées de détérioration, - Valorisation des contenus culturels, - Appropriation des œuvres d'art dans un cadre plus familier, - Facilitation de l'itinérance (coûts logistiques et frais d'assurance). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des ressources dédiées au numérique et former les personnels des institutions, - Penser cette diffusion en lien d'abord avec les nouveaux usages (smartphone en particulier), - Veiller au respect des droits d'auteur.

Répertorier l'ensemble des offres culturelles du territoire sur une plateforme ouverte à tous.

Permettre aux Français d'être informés des offres culturelles de proximité par le biais d'une application nationale géolocalisée publique et gratuite, sur le principe du pass Culture :

- Répertoriant l'ensemble des manifestations culturelles et pratiques artistiques,
- Permettant la personnalisation des informations selon les profils et intérêts : activités familiales pendant les vacances scolaires, le soir ou durant la pause déjeuner pour les actifs, activités accessibles aux publics en situation de handicap, etc.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la visibilité et de la lisibilité de l'offre par la centralisation des informations, - Diffusion personnalisée selon les besoins et la localisation, - Hausse de la participation des habitants, notamment des jeunes, lors des évènements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur des supports multiples, dont papier (ex. mensuel territorial, affichage dans les lieux publics), pour toucher les publics qui n'ont pas accès à internet, - Proposer des formations gratuites pour s'approprier l'outil, - Traiter équitablement les informations publiées, quelle que soit la structure qui les porte, - Définir le rôle des associations, institutions et individus dans l'alimentation de la plateforme.

Ouvrir la définition du champ culturel à une plus grande diversité et assurer la représentativité de ses différentes composantes dans les programmations et grands médias.

S'assurer que les différentes formes d'expression artistique et les composantes de la société, qu'elles reflètent, bénéficient de visibilité dans les programmations et les grands médias :

- Formes d'expression émergentes : street art, slam, hip hop...
- Cultures traditionnelles : artisanat, langues régionales...
- Culture numérique : jeux vidéo...
- Autres disciplines culturelles : gastronomie, sciences...
- Sociologie des artistes : genre, âge, origine...

Adapter la réglementation aux nouveaux modes de diffusion³.

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Changement de la perception d'une culture « élitiste » ou « légitime » par opposition à une culture mineure, - Promotion de la tolérance et de l'ouverture d'esprit, - Cohérence avec la mission originelle de la culture qui valorise la cohésion et l'émancipation individuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier le profil des membres de jurys / commissions artistiques et organes de direction des institutions culturelles.

³ Beaucoup de participants se sont exprimés pour demander la possibilité de revendre des biens achetés en format numérique (jeux vidéo, musique, livres, etc.).

2 Enseignement artistique et culturel

2.1 Déploiement de l'éducation artistique et culturelle

Inscrire l'éducation artistique et culturelle comme grande cause nationale, afin de pouvoir élargir ses moyens et la déployer dans tous les établissements scolaires du territoire.

Faire appliquer les dispositions existantes qui rendent obligatoire le parcours d'éducation artistique et culturelle, qui s'appuie sur les 3 piliers que sont l'enseignement de l'histoire des arts, la pratique artistique et la rencontre avec les artistes et les œuvres :

- Atteindre l'objectif de 100% d'élèves bénéficiant du parcours d'éducation artistique et culturelle obligatoire,
- L'étendre dès la maternelle et le maintenir jusqu'au lycée en conservant les options artistiques,
- En augmenter le volume horaire hebdomadaire (aujourd'hui 55 min. pour les arts plastiques et 55 min. pour la musique) en le doublant a minima.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un citoyen éclairé, - Acquisition de repères et d'habitudes culturelles, - Réduction des inégalités de « capital culturel » dues à l'origine sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Y affecter des ressources suffisantes : enseignants, temps, matériel, etc., - Donner une valeur ajoutée à cet enseignement dans le parcours des élèves (ex. suivi du cursus culturel dans un livret).

2.2 Enseignement de l’histoire des arts et de la culture

Rendre obligatoire l’enseignement de l’histoire des arts et de la culture au sens large.

Définir un socle commun obligatoire d’enseignement de la culture intégrant la diversité des champs culturels et artistiques et favorisant la création de liens entre toutes les disciplines et matières enseignées. Par ex.

- Les arts visuels (dont art contemporain, architecture, cinéma, art oratoire...),
- La musique,
- Le spectacle vivant,
- Le patrimoine régional,
- La culture scientifique : la biodiversité, les mathématiques, etc.,
- Les idées, les religions, la spiritualité,
- La culture européenne et les grandes civilisations extra-européennes.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Compensation d’une inégalité de « capital culturel » inhérente à l’origine sociale des élèves, - Renforcement du sentiment d’appartenance à un destin commun, - Favorisation de l’ouverture d’esprit et de la compréhension du monde, - Renforcement de l’attrait des autres matières : histoire, mathématiques, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter les contours du programme afin qu’il tienne dans un volume d’heures contraint, - Veiller à ne pas en faire un enseignement superficiel, - Mesurer et valoriser les acquisitions des élèves en ce domaine, ex. épreuve de culture obligatoire au baccalauréat.

Former les professeurs pour qu'ils puissent le dispenser, tout en s'appuyant sur une diversité de professionnels.

Donner la formation adéquate pour dispenser cet enseignement aux professeurs en charge de l'éducation artistique et culturelle et leur permettre de recourir à des intervenants pour aborder certains sujets. Par ex.

- Professeurs / étudiants historiens de l'art,
- Médiateurs / animateurs tels que les DUMistes (musicien intervenant en milieu scolaire),
- Artistes, artisans,
- Professionnels du patrimoine et des métiers d'art.

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Accès à une richesse de connaissances et d'expériences diverses, - Renforcement de l'interactivité des cours, - Sensibilisation des élèves aux questions de société. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le statut des heures d'enseignement assurées par ces intervenants extérieurs.

Faire appel à des historiens de l'art en créant un CAPES et une agrégation dans cette discipline.

Recruter des professionnels formés à l'histoire des arts pour dispenser cet enseignement en créant un CAPES et une agrégation d'histoire de l'art.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la culture générale des élèves et de la connaissance du patrimoine français, - Facilitation des repères dans les institutions culturelles (musées...), - Développement de la créativité des élèves par la construction de référentiels, - Exploitation du vivier de jeunes professionnels qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des heures de cours dédiées à cet enseignement, - Assurer une forte transversalité de cet enseignement, afin de créer des liens avec les autres enseignements, - Maîtriser l'impact budgétaire de cette création coûteuse.

Informez les élèves au sein de l'école sur l'offre culturelle qui leur est accessible.

Communiquer sur l'offre culturelle locale accessible aux élèves et à leur famille au sein de l'école, afin d'améliorer sa visibilité et sa lisibilité : programme des sites culturels et établissements de pratique artistique, tarifs et démarches administratives à accomplir, etc. Pour ce faire plusieurs pistes sont proposées :

- Mise en place d'un référent culture au sein de l'école chargé de se renseigner sur l'offre locale et d'en informer les élèves,
- Création de postes de médiateurs sur tout le territoire (issus des villes, départements, régions ou DRAC), intervenant dans toutes les écoles de la commune pour faire le lien entre les dispositifs des institutions et autres structures culturelles et les élèves,
- Participation des institutions culturelles au forum des associations qui a lieu à chaque rentrée scolaire.

Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure visibilité des élèves et familles sur l'offre culturelle qui leur est accessible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un important travail de pédagogie auprès des établissements scolaires.

2.3 Accès à la pratique artistique pour les enfants

Etendre les cours et ateliers de pratique artistique à l'école.

Développer la pratique artistique des élèves dans tous les établissements scolaires, du primaire au lycée, en l'étendant à d'autres arts que les arts visuels :

- L'écriture,
- La musique, le chant / la chorale,
- Le théâtre,
- La danse,
- Les arts du cirque,
- Le cinéma, etc.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la créativité et de l'expression de soi, notamment de l'oral / l'éloquence, - Valorisation des talents de chacun, - Disposition à l'échange, au partage, à la socialisation, - Education à l'observation, à la concentration et à l'écoute, - Familiarisation avec la culture autrement que par la « consommation », - Acquisition de compétences essentielles pour le monde professionnel (créativité, esprit d'initiative, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les moyens horaires financiers et organisationnels pour que ces projets émergent, - Former les enseignants et leur permettre de s'appuyer sur d'autres professionnels comme les artistes, - Permettre aux enfants de choisir parmi les disciplines, selon leurs affinités afin de ne pas en faire des activités subies.

Créer des espaces dédiés à la culture et à la pratique artistique dans les établissements scolaires avec mise à disposition de ressources.

Prévoir des espaces dédiés et adaptés aux ateliers créatifs au sein de l'école, avec les ressources pédagogiques nécessaires (numériques, livres, matériel...), à l'instar des salles de sport, pour permettre aux enfants de s'exprimer.

Ces lieux pourraient également être utilisés pour recevoir des programmations culturelles (expositions, pièces de théâtre, lectures, projections...) en dehors des heures de classe.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Suppression de certains freins à la pratique artistique / culturelle des enfants (places limitées dans les structures, coût, éloignement...), - Ouverture de l'école et implication plus importante des familles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir l'impact financier conséquent de la mise à disposition et de l'entretien du matériel et des ressources pédagogiques, - Compléter les ateliers de pratique par la rencontre des artistes / des œuvres et l'enseignement de l'histoire culturelle.

Inscrire des temps libres de création dans les programmes.

Faire de la place dans l'emploi du temps des enfants pour la pratique artistique et culturelle en lui dédiant des plages spécifiques et, ainsi, compléter la réforme de l'Education nationale qui libère des après-midis pour la pratique du sport.

Ces temps dédiés pourraient également être utilisés par les enseignants pour amener les élèves dans les structures culturelles de proximité (bibliothèques, musées...). Les classes à horaires aménagés pour les arts plastiques « CHAAP » pourraient par ailleurs être développées.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Suppression d'un frein à la pratique artistique / culturelle des enfants, - Rééquilibrage de l'emploi du temps des enfants du théorique vers la pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que cela n'alourdisse pas l'emploi du temps des élèves, - Eviter les inégalités entre les établissements en instaurant un emploi du temps hebdomadaire unique.

Multiplier les passerelles entre les établissements scolaires et les structures de pratique artistique / culturelle.

Favoriser les partenariats et collaborations entre les partenaires de l'éducation (bibliothèques, médiathèques, conservatoires, écoles de musique, associations culturelles, musées...) et les établissements scolaires. Par ex.

- Mise en place de journées portes ouvertes pour les scolaires dans les conservatoires avec ateliers-découverte des instruments,
- Participation des groupes scolaires aux ateliers créatifs organisés par les musées,
- Aménagement des horaires des établissements de pratique en fonction du rythme des écoles,
- Distribution d'une carte de lecteur aux élèves, donnant accès à la médiathèque/bibliothèque de proximité à la rentrée des classes.

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure information des élèves et facilitation de leur accès aux structures de pratique artistique, - Appui sur la disponibilité et le savoir-faire des acteurs de la culture pour compléter celle des enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'inscrire dans les objectifs des établissements scolaires.

Augmenter le nombre de places dans les conservatoires et autres établissements de pratique artistique.

Développer le réseau d'établissements de pratique artistique sur le territoire en pérennisant et en augmentant leur budget.

Inciter ces établissements à avoir une politique « hors les murs » à l'instar du dispositif DEMOS de la Philharmonie de Paris.

Bénéfice attendu	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Démocratisation de l'accès aux pratiques culturelles des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'impact de ce type de mesure coûteuse pour les collectivités, - Prévoir des transports pour amener les enfants des zones éloignées vers ces établissements.

Revoir l'approche pédagogique de l'apprentissage des pratiques artistiques de manière à valoriser les élèves.

Favoriser la progressivité de l'apprentissage et la collaboration plutôt que la concurrence, afin que la pratique artistique participe avant tout de l'épanouissement des élèves. Par ex.

- Mise en place de projets participatifs au sein des classes,
- Favorisation des pratiques collectives comme l'orchestre, la chorale, le théâtre,
- Exposition des productions des élèves.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Implication / investissement des élèves, - Habitude du travail collaboratif, - Evitement du sentiment d'échec, - Développement de la confiance en soi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à préserver la qualité et l'exigence des enseignements, - Former les enseignants à ces approches, - Impliquer les parents dans cet apprentissage.

Mettre en place un chèque / pass Culture pour les élèves, et en flécher une partie vers la pratique artistique.

Proposer une enveloppe d'aide à l'inscription dans une activité artistique, à l'instar de la prime pour la rentrée scolaire, via un pass / chèque Culture élargi (par ex. aux collégiens et lycéens).

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Orientation des moyens du pass Culture vers la pratique plutôt que vers la seule « consommation », - Suppression d'un frein économique à la pratique artistique des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les enseignants pour faciliter l'utilisation du pass et attirer l'attention des élèves sur les activités intéressantes / en lien avec le programme.

2.4 Rencontre avec les artistes et les œuvres

Permettre le développement du sens critique des élèves par la rencontre avec les œuvres dans le milieu scolaire.

Faire entrer les œuvres d'art à l'école, afin de sensibiliser les élèves et de développer leur regard critique en les exerçant à l'analyse et au décodage des images, textes, vidéos. Par ex.

- Exposer des œuvres d'art / multiples / reproductions prêtées par les artothèques et les FRAC dans les classes, cours de récréation, etc.,
- Impliquer les élèves dans le choix des œuvres, la réalisation d'expositions au sein de l'école, dans une démarche participative,
- S'appuyer sur les ressources numériques / papier disponibles : chaînes audiovisuelles éducatives et culturelles, sites et applications de musées, livres et presse culturelle, etc.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Développement du sens critique et de la curiosité, - Education du regard et de la sensibilité à l'art. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la visibilité des artothèques pour les faire connaître des établissements scolaires, - Garantir la sécurité et la bonne conservation des œuvres.

Favoriser la rencontre des élèves avec les artistes et professionnels de la culture dans le cadre scolaire.

Faciliter la venue d'artistes et autres acteurs de la culture dans les écoles, en faisant une place à ces interventions dans les programmes d'éducation artistique et culturelle. Par ex.

- Développer les interventions d'artistes et artisans au sein de l'école (ateliers, résidences...) à l'instar des expériences menées en Ile-de-France et en Normandie dans le cadre du programme « Culture(s) de demain »,
- Systématiser le recours aux musiciens : professionnels des conservatoires et écoles de musique, DUMIstes (musiciens intervenant en milieu scolaire, titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), voire amateurs dans les communes sans école de musique, pour présenter les œuvres et instruments de musique aux élèves,
- Redonner de l'importance aux bibliothécaires, documentalistes et autres métiers de médiation culturelle.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des élèves dans le processus de création artistique, - Découverte des métiers rares et spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les démarches administratives des enseignants, - Définir le statut de ces heures d'enseignement, - Permettre aux artistes de valider les compétences acquises.

Encourager les partenariats des établissements scolaires avec les autres acteurs de la culture.

<p>Développer la collaboration avec l'ensemble des acteurs du champ culturel (musées, théâtres, cinémas, associations culturelles / de préservation du patrimoine...) afin de faciliter l'accès des élèves aux œuvres, représentations et manifestations artistiques, par ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jumeler chaque établissement avec une institution / association, - Permettre aux élèves d'assister aux répétitions générales théâtrales, musicales, etc., - Faire visiter aux élèves les sites patrimoniaux. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Habitude de fréquentation des lieux culturels par les élèves, - Meilleure information des élèves et familles sur l'accès à l'offre, - Réduction de la fracture culturelle liée au milieu social des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la visibilité et développer les dispositifs et actions culturelles déjà existants comme le contrat local d'éducation artistique (CLEA) ou les actions comme celles de l'association des Concerts de poche, - Prendre en compte les contraintes de chaque acteur (organisation, ressources...).

Inscrire un minimum de visites culturelles par an et par classe dans les programmes.

<p>Assurer un minimum de sorties scolaires pour tous les élèves (par ex. une par an, ou une par mois), afin de les mettre en contact direct et réel avec l'art et la scène. Par ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites de musées et d'autres institutions, - Spectacles de musique, danse/ballet, théâtre, - Visites d'ateliers d'art, de chantiers de restauration, - Temps de lecture réguliers à la bibliothèque / médiathèque, - Séances de cinéma. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Accès à des ressources culturelles pouvant être inexistantes dans le milieu familial, - Développement de la sensibilité à la culture par l'émotion artistique, - Connaissance du patrimoine local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les moyens administratifs et logistiques aux enseignants de mettre en place ces sorties, - Impliquer et sensibiliser les familles sur l'importance de ces sorties.

Mettre en place la gratuité des groupes scolaires dans les musées ainsi que des politiques tarifaires spéciales dans les autres institutions culturelles.

Instaurer la gratuité des groupes scolaires dans les musées et ainsi mettre fin à la contradiction qui consiste à ne pas faire payer les jeunes publics en dessous d'une limite d'âge quand ils viennent en privé, mais à faire payer les groupes scolaires. Encourager le développement des politiques tarifaires en faveur des groupes scolaires dans les autres institutions (salles de spectacle...).

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer un frein économique important, - Rationaliser la politique tarifaire des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ne pas générer un manque à gagner conséquent pour les institutions culturelles en particulier les petites structures.

Favoriser l'apport de soutien logistique des collectivités locales aux sorties culturelles des groupes scolaires.

Inciter les collectivités locales (communes, intercommunalités, conseils départementaux, régions) à apporter un soutien logistique aux sorties scolaires, notamment dans les zones rurales et péri-urbaines moins bien desservies en transport en commun. Par ex.

- Par la mise à disposition de transports publics type « bus culture » entre les institutions culturelles et les zones éloignées,
- Par une aide économique aux établissements obligés de recourir au transport privé,
- Par la mise en place d'un tarif pour les groupes scolaires dans les transports tels que le train.

Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer le frein économique lié au transport dans les zones rurales et péri-urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines petites communes disposant de peu de moyens, pouvoir faire appel à différents échelons de collectivités.

2.5 Accès des jeunes publics aux institutions culturelles

Encourager le développement des projets et activités à destination des jeunes publics au sein des institutions culturelles.

<p>Amplifier le volume et la diversité des actions à destination des jeunes des opérateurs culturels financés par le ministère de la Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inciter à prendre en compte les programmes scolaires dans leur programmation, - Les encourager à réaliser un travail de pédagogie et de médiation envers ce jeune public. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Familiarisation des jeunes / élèves avec la fréquentation des lieux culturels, - Renforcement de l'attractivité des programmes scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas réaliser d'ingérence dans le choix des orientations artistiques des institutions culturelles, - Adapter les objectifs aux ressources de chacune.

Renouveler l'approche de ce jeune public par l'introduction d'activités ludiques, de thématiques qu'il affectionne et une communication plus adaptée à ses pratiques.

<p>Encourager les institutions culturelles à s'appuyer sur la culture numérique ou d'autres formes culturelles contemporaines afin d'ouvrir de nouveaux chemins d'accès à l'art et donner envie aux jeunes / aux familles de venir en dehors du cadre scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'activités ludiques à l'image des « muséo-jeux » mis au point par l'association Môm'Art, ou des chasses aux trésors, escape game, etc., - Découverte d'expositions en soirée grâce à des concerts ou autres évènements, - Expositions sur des thématiques plébiscitées par les jeunes (mangas, jeux vidéo...), - Déploiement, - Communication sur internet et les réseaux sociaux, privilégiant les formats courts. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Eveil de l'attrait pour les institutions et modernisation de leur image, - Création de moments d'échanges intergénérationnels / familiaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les activités permettent aux jeunes d'apprendre sur l'institution et ses contenus, - Préserver la qualité du contenu scientifique.

Mettre en place des espaces de création / de pratique artistique pluridisciplinaires en libre accès au sein des institutions culturelles.

Développer des espaces de création/ de découverte culturelle en libre accès dans les institutions culturelles, avec des activités réalisables en autonomie et/ou encadrées, à l'instar d'expériences réussies comme « La Cité des enfants » d'Universcience et « La Fabrique » du Centre Pompidou.

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la pratique artistique sans prérequis de connaissance, - Encouragement à l'expérimentation et à la découverte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité des pratiques culturelles proposées, ex. hip hop, street art, arts du cirque, etc.

3 Patrimoine

3.1 Investissement dans le patrimoine

Allouer un pourcentage de la taxe de séjour à la préservation du patrimoine.

Flécher une partie de la taxe de séjour, qui s'applique aux vacanciers séjournant dans certaines communes, vers la protection du patrimoine.	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du financement, - Retombées économiques régionales de la préservation du patrimoine (pour le tourisme, le BTP...). 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que la mesure ne crée pas une trop forte pression fiscale, - Contrôler le reversement de la taxe de séjour.

Faciliter les actions de préservation et de restauration des propriétaires des sites patrimoniaux en simplifiant les démarches d'obtention des subventions.

Faciliter le financement de la préservation des sites patrimoniaux pour les particuliers : <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les démarches de demande de subventions, ex. créer une plateforme unique permettant aux associations ou propriétaires œuvrant pour la restauration du patrimoine de demander une subvention publique, - Adapter les taux de subvention aux capacités de financement des partenaires privés et publics et non plus seulement aux normes de conservation s'imposant au bâtiment. 	
Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la diversité des acteurs engagés pour la préservation du patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les exonérations fiscales bénéficiant aux propriétaires entretenant des monuments historiques ne soient pas considérées comme une simple niche fiscale.

Stabiliser et pérenniser les dispositifs fiscaux associés au don pour faciliter le financement participatif et le mécénat.

Faciliter le recours aux financement innovants, qui permettent de conjuguer les moyens privés aux ressources publiques, en stabilisant et en pérennisant les dispositifs fiscaux associés au don. Par ex.

- Le principe de prélèvement sur les jeux d'argent, à l'instar Loto du patrimoine (avec création de manifestations temporaires dédiées sur le modèle du Téléthon ou de Sidaction afin d'en accroître l'impact),
- L'attribution d'une part des assurances-vie non affectées,
- Les plateformes de financement participatif.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Implication des particuliers et entreprises dans les projets de préservation du patrimoine, - Recours à des ressources alternatives aux subventions publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de l'utilisation effective des dons, - Contrôler le mécénat pour éviter les cas d'optimisation fiscale, - Veiller à ce que ces mesures ne bénéficient pas qu'aux lieux de prestige au détriment du « petit patrimoine ».

Permettre le développement et la diversification des activités économiques des lieux patrimoniaux, sans compromettre leurs autres sources de revenus comme le mécénat.

Permettre le développement des activités commerciales des lieux patrimoniaux (visites, hôtellerie, restauration, ventes de copies d'artefacts...), en adaptant la régulation pour permettre leur conjugaison à d'autres sources de financement comme le mécénat, qui ne peut aujourd'hui pas être fléché sur des lieux abritant des activités commerciales, même non rentables.

Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Génération de nouvelles sources de revenus pour la préservation des sites, - Transformation des lieux patrimoniaux en lieu de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que le développement de ces nouvelles activités ne nuise pas à la bonne conservation des lieux patrimoniaux.

3.2 Protection du patrimoine dans sa diversité

Prendre en compte la diversité du patrimoine pour adapter sa préservation.

Assurer une égale protection pour l'ensemble des patrimoines, en prenant en compte la diversité recouverte par la notion de :

- Patrimoine immatériel : langue française (soutien à la francophonie, lutte contre l'anglicisation), langues régionales, traditions et coutumes, métiers d'art,
- Patrimoine naturel,
- Patrimoine religieux : bâtiments de toutes confessions et œuvres qu'ils contiennent (sculptures, vitraux, fresques...),
- Patrimoine maritime : phares, balises, ports, mais aussi récifs,
- Patrimoine industriel,
- Patrimoine bâti hors religieux et industriel (patrimoine bâti historique, patrimoine architectural majeur),
- Patrimoine audiovisuel.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'identité régionale, - Préservation du patrimoine dans sa diversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la perception de la valeur de ces différents patrimoines, - Réaliser leur inventaire, - Elargir le champ des objets et lieux classés et protégés, - Veiller à une répartition équilibrée des aides qui leurs sont accordées, - Développer de nouvelles sources de financement fléchées (ex. paiement d'un droit d'entrée dans des bâtiments religieux).

Mettre en place des mesures favorisant la protection du patrimoine régional et rural.

Renforcer la protection du patrimoine régional et rural grâce à : <ul style="list-style-type: none"> - La création d'actions spécifiques pour les petites communes et territoires ruraux, ex. développement d'un fonds partenarial spécifique, - L'apport de soutien technique, ex. généralisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les territoires ruraux, - Des actions ciblées de mise en valeur de patrimoines locaux, ex. affirmation de l'identité régionale des musées à travers des collections locales. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation du « petit patrimoine » régional et rural, - Préservation de l'identité et de l'histoire des régions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt du patrimoine.

3.3 Accessibilité et visibilité du patrimoine

Réaliser un travail d'identification du patrimoine local et étendre les « sites patrimoniaux remarquables ».

Accélérer l'inventaire des « sites patrimoniaux remarquables » sur le territoire : quartiers urbains, paysages, patrimoine architectural, en s'appuyant sur le travail conjoint des services régionaux, des collectivités territoriales et des associations.	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine local, - Amélioration de sa protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Y associer des moyens financiers.

Simplifier la réglementation de l'accès des lieux patrimoniaux pour le public.

Simplifier l'encadrement réglementaire de l'accès au public pour les sites patrimoniaux et le déconcentrer pour mieux accompagner les propriétaires publics et privés.	
Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Plus grande ouverture et accessibilité des sites patrimoniaux sur le territoire, notamment privés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ne pas mettre en danger les visiteurs en conservant une réglementation minimum.

Développer la médiation culturelle.

<p>Développer la médiation culturelle sur le patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des grandes actions de communication sur le modèle du Loto du patrimoine, - Informer sur les bonnes pratiques de protection et de restauration (publication de guides, formations), - Favoriser les approches ludiques et la mise en contexte, en utilisant les nouvelles technologies et en montrant autant que possible les objets anciens en fonctionnement, - Faire dialoguer le patrimoine avec la création contemporaine. 	
Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
- Intérêt accru pour le patrimoine.	- Préserver la qualité du discours scientifique.

Intégrer la transmission du patrimoine régional (paysage, architecture, traditions...) à l'éducation artistique et culturelle dispensée lors du parcours scolaire.

<p>Cette transmission pourrait être réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En encourageant la participation des établissements à des projets de classe de type « 1, 2, 3 Patrimoine », qui invite les élèves de CM1 à monter un dossier pour faire restaurer un élément patrimonial de leur commune, - En s'appuyant sur les initiatives des associations, qui peuvent intervenir au sein de l'école pour sensibiliser les élèves avec leurs outils et dispositifs pédagogiques, - En faisant intervenir des spécialistes du patrimoine (archéologues, restaurateurs...), qui peuvent compléter les connaissances des enseignants, - En proposant des visites des petits musées régionaux et chantiers de restauration. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Plus grand respect du patrimoine, - Meilleure compréhension de cet héritage et sentiment d'unité plus important des jeunes citoyens, - Revalorisation des métiers d'artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un effort de pédagogie afin d'éveiller la curiosité des élèves, - S'appuyer sur les initiatives existantes, - Donner les moyens aux écoles et enseignants de développer ces actions.

Favoriser le bénévolat des citoyens dans les actions de protection du patrimoine.

<p>Développer l'engagement des bénévoles (jeunes, retraités...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux communiquer sur les possibilités de bénévolat grâce à l'utilisation du numérique, ex. visibilité des chantiers de restauration via le pass Culture, - Développer les actions participatives, ex. inventaires et chantiers, - Associer les bénévoles aux prises de décision locales, - Encourager l'implication des jeunes, par ex. <ul style="list-style-type: none"> o Bénévolat dans le cadre scolaire, o Création d'un Service Civique du Patrimoine ou d'une journée du patrimoine sur le modèle de la JAPD, o Enseignement du patrimoine à l'école. - Mettre en place une carte d'accès préférentiels aux sites patrimoniaux pour les bénévoles et acteurs associatifs. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du lien social, - Accroissement du mécénat et du financement participatif, - Transmission des savoir-faire aux acteurs de demain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer ces actions pour que le bénévolat ne se substitue pas à un emploi qualifié.

Intégrer davantage les lieux de patrimoine dans la société en accompagnant leur sauvegarde d'un projet d'affectation nouvelle.

<p>Réhabiliter les lieux de patrimoine pour leur donner une nouvelle vie et veiller à ce que la protection du patrimoine se fasse en accord avec des objectifs sociétaux plus larges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconvertir les bâtiments anciens et y accueillir de nouvelles activités : lieux culturels, logements sociaux, bureaux, commerces, cabinets médicaux, etc., - Inciter les collectivités territoriales à conserver les édifices patrimoniaux dont elles ont la propriété, particulièrement lorsqu'ils sont situés en centre-bourg et centre-ville pour y maintenir les services publics, - Lier la protection du patrimoine à des objectifs tels que : le développement durable (valoriser le bâti ancien, ses matériaux et techniques traditionnelles) ; les droits culturels (ratification de la Convention de Faro) ; l'intégration de l'impact social dans les Programmes scientifiques et culturels. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation des centres-bourgs et des zones rurales et lutte contre l'étalement urbain, - Renforcement du dialogue entre patrimoine et société contemporaine, - Pérennisation du patrimoine grâce au maintien de l'usage des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'utilisation effective des lieux restaurés, - Faciliter l'accès aux financements : il est aujourd'hui difficile d'obtenir des subventions pour un projet émanant de la sphère privée et les restaurations ont un coût souvent supérieur à celui d'une construction neuve.

3.4 Réglementation et administration du patrimoine

Rationaliser l'organisation des services dédiés au patrimoine.

Simplifier les rôles et compétences des services et accroître leur coordination :	
<ul style="list-style-type: none"> - Davantage de services uniques et concentrés. Par ex. <ul style="list-style-type: none"> o Créer un interlocuteur unique pour les travaux de restauration, o Faire du Centre des Monuments Nationaux l'acteur unique de mise en valeur du patrimoine monumental public, o Fusionner le Conseil supérieur des archives (CSA) et le Comité interministériel des archives de France (CIAF) et lier la nouvelle instance au Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), o Renforcer le rôle des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). - Améliorer la communication et la coordination entre les acteurs : État, régions et départements, communes, associations. 	
Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
- Simplification et fluidité des démarches.	- Les services décentralisés et déconcentrés restent sujets à débat au sein de la population.

Relier davantage les services dédiés au patrimoine aux autres acteurs européens.

Renforcer la collaboration avec les acteurs européens pour mettre en place des actions communes, ex. création d'un catalogue archéologique européen, organisation d'Assises Européennes du Patrimoine.	
Bénéfice attendu	Prérequis / points de vigilance
- Mutualisation des connaissances et compétences.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une politique européenne, - Moyens financiers.

Accroître l'encadrement légal du patrimoine par de nouvelles mesures.

Réguler davantage la protection du patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - Rendre obligatoire la présence d'un volet patrimonial dans les PLU des communes, - Continuer à préserver les abords des monuments historiques et des paysages et sites protégés : interdiction des éoliennes, des bâches publicitaires à proximité, - Instaurer une répression plus active en cas de manquements à la loi. 	
Bénéfice attendu	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Protection accrue du patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus à l'importance du patrimoine, - Veiller à ce que ces règlements n'empêchent pas les restaurations durables et pérennes, qui nécessitent parfois une modification du bâtiment (ex. ajout d'une toiture), - S'assurer que les mesures n'aient pas un impact financier trop lourd en aboutissant à l'interdiction de potentielles sources de revenus car les bâtiments patrimoniaux sont rénovés en partie grâce à la publicité.

Poser à nouveau la question du principe d'inaliénabilité des collections et monuments publics.

Permettre des dérogations au principe d'inaliénabilité pour : <ul style="list-style-type: none"> - Des restitutions, - Donner de nouvelles sources financières aux acteurs du patrimoine et aux institutions culturelles. 	
Bénéfice attendu	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du budget des institutions. 	<ul style="list-style-type: none"> - La remise en question de l'inaliénabilité, demandée par plusieurs participants, est très controversée, - Définir des conditions permettant la protection des biens cédés à d'autres acteurs.

3.5 Soutien aux acteurs engagés en faveur du patrimoine

Revaloriser le travail des associations et bénévoles en les rassurant dans leur mission d'intérêt général et en leur attribuant des moyens pérennisés.

Reconnaître les associations comme des acteurs essentiels de la préservation et de la valorisation du patrimoine et soutenir leur action par :

- Des moyens financiers et une assistance technique dans leurs démarches (ex. réintroduction d'un système pérenne de subventions de fonctionnement ; aide pour les demandes de subventions ou de mécénat),
- L'intégration de ces acteurs dans les prises de décision : assurer leur présence dans les structures régionales et commissions de réflexion.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation de l'action des associations, qui jouent notamment un rôle essentiel en milieu rural, - Accroissement des échanges entre les différents acteurs. 	

Promouvoir et adapter les formations aux métiers du patrimoine pour développer davantage les compétences nécessaires à sa protection et répondre aux besoins des entreprises artisanales.

Soutenir le développement des compétences dans ce domaine :

- Adapter davantage les concours et plus largement l'ensemble des formations (conservation, restauration, médiation culturelle...) aux compétences requises,
- Créer un agrément pour reconnaître l'engagement et les pratiques des entrepreneurs habilités à travailler sur les Monuments Historiques,
- Promouvoir les formations professionnelles aux métiers d'art du patrimoine,
- Intégrer une part d'enseignement sur la protection du bâti ancien dans les formations pour les artisans du bâtiment, en les sensibilisant aux possibilités de réaliser des travaux de modification du bâti ancien respectant les caractéristiques de ce bâti ancien.

Bénéfices attendus	Prérequis/ point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des compétences et amélioration de l'efficacité des institutions, - Meilleure intégration culturelle et transmission du patrimoine à travers la formation au travail sur des objets historiques et culturels, notamment pour les artisans d'art et les artisans du bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier les compétences requises et la répartition des rôles entre les différents acteurs.

Soutenir économiquement les acteurs du patrimoine.

<p>Améliorer les conditions de travail pour les acteurs du patrimoine et les artisans d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la création d'emplois et lutter contre la précarité, en améliorant les conditions salariales et fiscales pour ces professionnels, - Aider au développement économique de ce secteur, - Promouvoir davantage les métiers d'art à l'étranger, pour donner de nouvelles opportunités à ces acteurs. 	
Bénéfices attendus	Prérequis/ point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des savoir-faire traditionnels, - Visibilité à l'international des métiers d'art français, part essentielle du patrimoine immatériel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens financiers dédiés.

Faciliter la mise en relation des différents acteurs grâce à une communication accrue.

<p>Répertorier l'ensemble des acteurs engagés pour le patrimoine et des sites nécessitant une restauration pour faciliter leur rencontre. Par ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de données des entrepreneurs formés à intervenir sur des monuments historiques, aujourd'hui difficiles à trouver, - Référencement des associations engagées pour le patrimoine sur le site du ministère de la Culture, - Création d'un service au sein des DRAC pour répertorier les lieux vacants en attente de restauration. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Simplification des démarches pour les particuliers souhaitant s'engager pour la préservation du patrimoine, - Coopération accrue entre les différents acteurs, - Visibilité renforcée sur les compétences et ressources existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les compétences des acteurs référencés sur ces plateformes.

4 Valorisation de la création artistique

4.1 Visibilité des artistes français

Donner de la visibilité aux artistes français sur le territoire.

<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la création artistique locale dans les institutions et les espaces publics : <ul style="list-style-type: none"> o Espaces d'exposition ou de spectacle dédiés aux artistes de proximité, o Prêts ou dons de matériel et instruments, o Recensement et promotion des artistes par les DRAC et les FRAC, espaces dans les musées ou créneaux dans les Centres dramatiques nationaux (théâtre public), via des manifestations culturelles ou des quotas. - Créer de grandes expositions impliquant la participation des citoyens : <ul style="list-style-type: none"> o De grands rendez-vous permettant aux artistes d'exposer gratuitement, à l'instar de la Biennale de Paris, o Des expositions d'œuvres choisies par les citoyens au sein des collections des FRAC. - Faciliter le lien entre les artistes et les différents acteurs culturels (galeristes, mécènes, collectionneurs, institutions, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place dans chaque région un forum de mécénat afin de créer des liens entre artistes et acteurs privés, o Développer des espaces de rencontres entre artistes, galeristes, institutions et collectionneurs. - Soutenir les petites galeries d'art sur le territoire à travers des partenariats avec les collectivités, les FRAC, DRAC et autres institutions, - Organiser sur tout le territoire des portes ouvertes d'ateliers diffusées et subventionnées par le ministère de la Culture, les DRAC et FRAC, collectivités, RMN, institutions, etc. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation culturelle des territoires, notamment en milieu rural et périurbain, - Soutien à la création artistique française, - Promotion des talents locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation par l'Etat et les collectivités de la mise en relation des artistes avec les acteurs culturels, - Communication autour des missions de proximité du FRAC et de la DRAC, organes souvent perçus comme les promoteurs d'un art contemporain déconnectés du territoire.

Inciter le développement des dispositifs de résidence d'artistes.

<p>Encourager l'accueil de résidences d'artistes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les résidences dans les espaces publics disponibles, les établissements scolaires, les entreprises, etc., - Consolider le réseau des résidences sur le territoire pour favoriser les collaborations artistiques et la prise de contact avec les professionnels. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'art dans le quotidien des Français, - Mise en place de débouchés concrets pour les artistes à travers les résidences : expositions, ventes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les artistes et ateliers présents sur chaque territoire, - Inciter les acteurs accueillant les artistes à les rémunérer correctement pour leur travail.

Créer des dispositifs de valorisation de la création artistique française à l'international.

<p>Favoriser les passerelles culturelles à l'international :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un fonds dédié aux co-productions internationales, - Créer des programmes de circulation des œuvres et des artistes, - Consolider un réseau artistique européen. 	
Bénéfice attendu	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des artistes français à l'international et création d'opportunités. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur des partenaires tels que l'Institut français et services de coopération et d'action culturelle des ambassades, - Affirmation par l'Union Européenne d'une véritable politique de soutien à la création artistique.

4.2 Soutien à l'innovation

Encourager l'innovation dans la création artistique française.

Encourager l'innovation dans la création artistique et dans l'ensemble des corps de métiers d'art :

- Reconnaître la recherche comme une composante essentielle du processus de création,
- Favoriser les laboratoires artistiques portés par la société civile, afin de développer l'expérimentation et la création,
- Soutenir et accompagner les nouveaux modes de production (réseaux, coopératives, plateformes), qui ont vu le jour dans les régions dans le secteur de la création jeune public.

Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les formes de création et assurer la qualité artistique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de liens entre le secteur artistique et d'autres acteurs de l'innovation (instituts de recherche, acteurs du numérique, start-ups...).

4.3 Statut et rémunération des artistes et acteurs culturels

Reconnaître un statut pour les artistes et les acteurs culturels les protégeant de la précarité.

Reconnaître un statut aux artistes et médiateurs, dans les arts visuels notamment, afin de les protéger de la précarité :

- Mieux affirmer la distinction entre l'artiste professionnel et l'artiste amateur en s'appuyant sur les organisations professionnelles telles que la Maison des Artistes,
- Créer un statut d'intermittence pour les auteurs et artistes d'arts visuels leur assurant : protection sociale, chômage, droits à la formation, etc.,
- Valoriser le rôle du médiateur culturel en réhaussant les exigences de contrats de travail, et en limitant le recours aux guides non professionnels dans les institutions,
- Œuvrer à la reconnaissance des femmes dans le milieu culturel : égalité en matière de représentation (instauration de quotas) et de rémunération, mise en place d'une protection sociale et de congés maternité,
- Regrouper toutes les cotisations des artistes en un prélèvement unique et forfaitaire, pour couvrir chômage, retraite, santé et impôts sur les revenus.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Progression collective des conditions de vie des artistes et acteurs culturels, - Reconnaissance du rôle des artistes et acteurs culturels dans la société, - Dynamisation de la création artistique à travers la création d'opportunités, - Simplification des démarches administratives pour l'artiste, - Egalité homme-femme dans le milieu culturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités du régime à instaurer : budget alloué, fiscalité, protection sociale, etc., - Collaborer avec la Maison des Artistes et autres organes professionnels représentatifs, - Analyser le statut d'intermittent du spectacle actuel et réviser les mesures controversées, - Evaluer l'application du régime de retraite sur le point d'être instauré pour les artistes.

Aider les artistes et acteurs culturels à capter des financements et à promouvoir leur droit à rémunération.

Aider les artistes et acteurs culturels à capter des financements et valoriser leur droit à rémunération, par le biais de plusieurs initiatives :

- Encourager les commanditaires et exposants à rémunérer les artistes à la hauteur de leur temps de travail réel : recherche, montage, logistique, exposition, médiation, etc.,
- Simplifier les démarches liées aux aides à la création :
 - o Organiser un répertoire dynamique des aides existantes sur une même plateforme : structures d’accompagnement, dispositifs de soutien à la création, aides à la diffusion, appels à participation, etc.,
 - o Simplifier le cahier des charges et les démarches administratives liés aux aides à la création.
- Favoriser l’achat d’œuvres d’art par les particuliers en le défiscalisant au même titre que l’achat d’œuvres par les entreprises, et développer un réseau d’artothèques dans les villes et les universités,
- Elargir la proposition de loi visant à l’institution d’un fonds de soutien à la création artistique, en impliquant la contribution d’un plus grand nombre d’acteurs du marché de l’art : maisons de vente, fondations d’entreprise, grands collectionneurs,
- Renforcer les formes de rémunération plus ponctuelles : bourses pour les étudiants en école d’art, prix aux artistes, etc.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Progression collective des conditions de vie des artistes, - Réduction de la rémunération non déclarée, - Gain de visibilité et de compréhension du statut et des aides aux artistes, - Dynamisation de la création artistique à travers la création d’opportunités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les actions d’incitation à mettre en place (origine des financements, contreparties, etc.), - Soutenir la volonté des exposants d’assumer le coût d’exposition au nom de la création, - Questionner la légitimité de l’Etat à sélectionner des structures en regard de leur programmation.

Accroître le périmètre de protection des droits d'auteur.

Protéger davantage les artistes et leurs créations en adaptant la notion de droit d'auteur aux nouvelles formes de création et de diffusion. Par ex.

- Imposer la citation d'une œuvre musicale et son auteur dans tout spot publicitaire l'utilisant,
- Faire appliquer le droit de présentation sur toutes les expositions des artistes contemporains,
- Appliquer le droit d'auteur aux plateformes de streaming et autres acteurs de la diffusion, qui diffusent des œuvres d'artistes, notamment aux GAFA.

Bénéfice attendu	Prérequis/ point de vigilance
- Protection accrue des artistes et de leurs créations.	- Adaptation de la législation.

4.4 Formation des artistes

Soutenir la transmission des pratiques artistiques classiques.

<p>Donner une plus large place à la transmission des techniques traditionnelles dans les écoles d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ex. gravure, céramique, peinture... - Création de liens avec les filières de métiers d'art. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des arts traditionnels, - Préservation des arts figuratifs, trop souvent exclus du champ de l'art contemporain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et recrutement d'enseignants.

Professionaliser davantage les formations en écoles d'art.

<p>Préparer davantage les étudiants en école d'art à la vie professionnelle. Par ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En faisant intervenir dans le cursus des acteurs du monde de l'art (ex. galeristes) et de secteurs proches (ex. luxe, design, communication...), - En intégrant à la formation des cours sur le fonctionnement du marché de l'art et la transmission de connaissances pratiques (ex. connaissance des règles du droit d'auteur, comptabilité, etc.), - En développant les séjours à l'étranger par la création d'un programme Erasmus-Culture. 	
Bénéfice attendu	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux étudiants en arts d'être davantage préparés à la vie professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à préserver pour les formations en art un espace d'exploration libre, en évitant que les jeunes artistes fassent leurs choix artistiques uniquement en fonction du marché.

Soutenir la diffusion des formations artistiques en région.

Soutenir les écoles d'art et d'art appliqué existantes en région et décentraliser davantage de formations, pour promouvoir un dynamisme local :

- Soutenir les formations existantes, ex. Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne, Esaat à Roubaix,
- Implanter davantage de formations de qualité en région, éventuellement en créant des annexes d'écoles existantes,
- Créer des liens avec les acteurs du territoire, ex. Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint Etienne et filière textile locale ; création de liens avec les acteurs du marché de l'art (galeries locales) et les secteurs proches (industrie du luxe, design, communication...).

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du dynamisme culturel et économique local, - Contribution à une meilleure répartition de l'offre culturelle sur le territoire, - Facilitation d'accès aux formations en art pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine géographique, - Soutien d'une diversification de la création par le développement de nouvelles écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les lieux d'implantation de nouvelles formations en fonction des ressources locales, - Créer du lien avec des acteurs locaux pour intégrer ces formations dans leur territoire.

5 Gouvernance et organisation de la filière culturelle et des métiers de création

5.1 Politiques culturelles

Renforcer la collaboration du ministère de la Culture et des autres ministères (Education Nationale, Jeunesse) sur les sujets transverses en faisant évoluer leur organisation.

Redéfinir l'organisation du ministère de la Culture, son périmètre et les modes de collaborations avec les autres ministères :	
<ul style="list-style-type: none"> - Restructurer le ministère de la Culture en décloisonnant les secteurs, pour créer davantage de liens entre toutes les disciplines (spectacle vivant, musique, art visuel, cinéma, etc.), - Renforcer la collaboration entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et redéfinir leurs compétences respectives, afin de favoriser l'éducation artistique et culturelle et l'éducation populaire, - Elargir la responsabilité de la politique culturelle à tous les ministères, pour toucher tous les publics (santé, jeunesse, etc.), - Accroître la défense des industries culturelles par le ministère de la Culture. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Décloisonnement et pluridisciplinarité, - Ouverture à de nouveaux publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les moyens financiers, - Clarifier la répartition des rôles entre les différents acteurs pour la politique culturelle.

Favoriser la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales au travers des DRAC.

Faire en sorte que les DRAC soient de vrais interlocuteurs pour toutes les collectivités en leur apportant l'expertise étatique des sujets culturels et en mettant en réseau les acteurs au niveau local (entre les administrations, les institutions, les acteurs privés, etc.).	
Bénéfice attendu	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure coordination de l'action publique culturelle entre les collectivités et l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les budgets affectés aux politiques culturelles, - Assurer la formation des acteurs locaux.

Encourager la participation citoyenne dans le choix des politiques culturelles.

Pérenniser les débats publics de la culture en intégrant les citoyens dans la prise de décision autour des politiques culturelles :

- Organiser des comités citoyens de la culture à l'échelle des collectivités permettant aux participants de proposer des idées, d'appuyer et d'évaluer les politiques publiques existantes,
- Instaurer des commissions citoyennes au sein des institutions culturelles et du ministère de la Culture, impliquant citoyens, comme artistes, chercheurs, enseignants, médiateurs, représentants d'associations, etc., afin :
 - o De les faire participer à la programmation des institutions,
 - o De leur permettre d'en être les ambassadeurs,
 - o D'impliquer les habitants dans l'organisation des manifestations culturelles de proximité.

Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Dialogues entre pouvoirs publics et citoyens, facilitant les retours d'expérience et l'évaluation qualitative des projets culturels, - Dilution de la perception de l'entre-soi dans le milieu culturel, - Construction de projets culturels en accord avec les besoins des citoyens et avec les problématiques de terrain, - Sensibilisation aux questions culturelles par le biais de la participation active des citoyens aux prises de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de l'efficacité de telles procédures démocratiques dans la mise en place de politiques culturelles (peut allonger le temps de prise de décision), - Standardisation possible de l'offre culturelle si les politiques doivent se plier au consensus, - Définition de critères visant à sélectionner les membres des commissions citoyennes.

5.2 Gouvernance des institutions

Garantir la transparence des recrutements et favoriser la diversité des profils.

Garantir la transparence des recrutements et favoriser la diversité des profils : <ul style="list-style-type: none"> - Rendre publique la liste des candidats à un poste, - Imposer à ces candidats de rédiger un projet précis d'établissement. 	
Bénéfices attendus	Prérequis / point de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'entre-soi, - Favoriser la diversité d'approches et le renouvellement de la programmation dans les institutions culturelles, - Favoriser la parité et le renouvellement générationnel. 	

5.3 Simplification des dispositifs de financement

Clarifier et simplifier les mécanismes d'accès au financement des acteurs culturels.

<ul style="list-style-type: none"> - Informer davantage sur les subventions existantes et simplifier les procédures, ex. au niveau des structures locales, privilégier les financements directs des structures plutôt que les appels à projets, - Encourager la captation des financements européens, ex. s'inspirer des pôles d'expertises développés au sein du Goethe Institut ou du British Council pour mobiliser davantage les financements européens en créant un véritable pôle d'expertise au sein du ministère de la Culture ou de l'Institut français. Ce pôle sera en charge de l'information et du conseil aux opérateurs publics français, mais aussi de répondre aux appels à propositions publiés par les instances européennes en mobilisant un réseau d'experts. Il agira en complémentarité des structures existantes (Relais culture Europe, Délégation des affaires européennes et internationales de la DGCA, etc.). 	
Bénéfices attendus	Prérequis / points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Redonner des marges de manœuvre aux opérateurs français, - Faciliter l'accès aux financements européens. 	